

1. dialoguer, échanger, débattre sur les questions relatives au collège ;
2. faire des propositions pour améliorer la vie au collège ;
3. concevoir, choisir et mener des projets dans l'intérêt de tous les élèves.

Attributions du CVC



Conseil de la Vie Collégienne

**Le conseil de vie collégienne (CVC) est une instance de représentation des élèves.
Il favorise l'expression des collégiens et contribue à l'apprentissage de la citoyenneté.**



Composition du CVC :

2 élus en 6^e
2 élus en 5^e
2 élus en 4^e
2 élus en 3^e
2 élus en SEGPA
1 élus en ULIS



Élection du CVC :

Tous les élèves du collège sont électeurs et éligibles.
Les élèves sont élus par binôme donc pour être candidat il faut obligatoirement un duo avec un élève qui sera titulaire et l'autre suppléant. Avant les élections, les candidats devront réaliser une affiche de campagne électorale avec une profession de foi où ils présentent leur programme et leurs idées